



Filière fiscale : CAP Nationale du 30 juin 2011

Tableau d'avancement des Contrôleurs Principaux – Année 2011

La CAP Nationale des Contrôleurs, présidée par M. GAULLIER, s'est tenue le 30 juin 2011 pour donner un avis sur le tableau d'avancement (T/A) au grade de Contrôleur Principal des Impôts.

Au titre de 2011, le volume maximum de promotion est de 1 443.

La répartition de ces possibilités entre le tableau d'avancement et l'examen professionnel a été fixée par l'administration à 562 pour le concours et **881 pour le tableau**.

1 - LES CHIFFRES

2 250 agents figuraient sur la plage statutaire (2 991 en 2010).

Le projet de tableau d'avancement 2011 diffusé avant la réunion de la CAPN comporte 822 agents dont 28 au bénéfice de l'âge.

La CAP aura donc à statuer sur 59 possibilités supplémentaires.

Au projet le dernier agent inscrit au choix normal détenait une ancienneté du 11 AVRIL 2008 dans le 10^{ème} échelon de contrôleur 1^{ème} classe.

La CAP avait à statuer sur les dossiers d'agents écartés :

- 16 agents dont la manière de servir est très critiquable
- 10 faisant l'objet d'une marge d'évolution négative
- 12 agents non notés au titre de l'année 2010, gestion 2009
- 9 agents ayant fait ou faisant l'objet d'une disciplinaire ou situés dans un contexte disciplinaire

2 - APRÈS CAPN :

Pendant la CAP, ont été réintégrés après défense de leur dossier :

- 6 agents qui avaient été écartés pour manière de servir critiquable

À l'issue de la CAPN

La coupure se situe au 10^{ème} échelon, prise de rang au 01/09/2008, noté 16,02 avec un accès au grade le 1^{er} septembre 1992 la coupure se faisant sur la date d'accès au grade

LES CAPISTES B - F.O.-DGFIP

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Déclaration liminaire

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL (ANNÉE 2011)

Monsieur le Président,

F.O.-DGFIP tient à affirmer, une nouvelle fois, que les propositions transmises par l'Administration en vue de l'accès par tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal ne sont pas satisfaisantes.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** demande la suppression totale des contingentements de Grade résultant des restrictions budgétaires afin que tous les agents puissent être promus au grade supérieur, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

F.O.-DGFIP exige que les améliorations obtenues en terme de possibilités dans le cadre « du volet social » de la mise en place de la DGFIP soient augmentées.

F.O.-DGFIP dénonce la réforme de la grille de la catégorie B conduisant à faire financer par les agents eux-mêmes les indices de fin de carrière, en allongeant le nombre et la durée des échelons.

La création de ce nouvel espace statutaire au 01/09/2010, avec la mise en place de deux examens professionnels va multiplier les difficultés de passage de grade et diminuer encore les possibilités de promotion en catégorie A.

F.O.-DGFIP revendique :

Une véritable réforme de la grille indiciaire avec une carrière sur 2 niveaux de grade sans concours allant de l'indice majoré 384 à 658.

Ceci serait un premier pas vers la linéarité de la Carrière B, revendication fondamentale de Force Ouvrière

F.O.-DGFIP exige des indices de fin carrière qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et revendique pour tous l'accès à un grade ou indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès ans pour les autres.

Cette création de grades de fin carrières, revendication FO, trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence exigée des agents dans le cadre des réformes de structures engagées.

Sylvie SERRE - Marc GEORGES - Valérie HUSSON

30 juin 2011